

COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

DEL-2-10102022

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre à 18H00
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 31/10/2022

Reçu en préfecture le 31/10/2022

Affiché le 07.11.2022.

ID : 026-212601058-20221010-DEL_2_101022-BF

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 03/10/2022 Secrétaire de séance : JL Forsans
BERTRAND Paulette	X				
CONIL Denis	X				
FORSANS Jean-Louis	X				
LEJEUNE Jacqueline	X				
MORIN Joséphine	X				
RIDEL Sandrine	X				
ROCHAS Yannis	X				

**Objet : décision modificative N°1/2022
virement de crédits - financement intérêts emprunt DECI +frais dossier**

Le maire rappelle la précédente délibération concernant une demande de prêt pour le financement de la DECI. Le Conseil Municipal a opté pour un prêt à annuité réduite dont la première échéance est fixée au 27 novembre 2022. Il convient de modifier le budget (article intérêts réglés à échéance)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	600,00
	Total	600,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 615231	Voiries	600,00
	Total	600,00

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Denis CONIL

Le secrétaire de séance
Jean-Louis FORSANS



Résultat du vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

